

<http://www.ouest-france.fr/normandie/saint-vaast-la-hougue-50550/une-convention-pour-restaurer-la-marie-madeleine-4212394>

Une convention pour restaurer la Marie-Madeleine



Depuis quelque mois, la mobilisation prend de l'ampleur pour récupérer des fonds qui serviront à financer la restauration de la *Marie-Madeleine*. Construit en 1934, classé monument historique, c'est sur les cailloux des îles Saint-Marcouf que le dernier cordier en bois du Cotentin s'est échoué le 5 septembre 2015, avant de sombrer quelques jours plus tard.

Le renflouement et le remorquage ayant été pris en charge par les assurances, il reste à financer les travaux. « **Sur les 475 000 € estimés pour la restauration, nous devons trouver 140 000 € dont 80 000 € pour la coque et 60 000 € pour l'aménagement** », déclare Jacques Dadure, le propriétaire. Des subventions devraient intervenir dans le cadre du classement du bautier. « **Par le biais des animations, nous avons récupéré 25 000 € dont 14 000 € ont servi à payer le renflouage.** »

Une convention avec la Fondation du patrimoine étant impossible à titre privé, Jacques Dadure a cédé son navire à l'association de la *Marie-Madeleine*, présidée par Edwige Decoux-Lefoul.

Le Département ayant été recordman des dons en 2015, les espoirs sont permis. « **Les dons pourront être défiscalisés. Sur le plan régional, nous avons une commission qui étudie d'éventuelles aides financières à octroyer. Pourquoi pas pour la *Marie-Madeleine* ?** », déclare Jean-Pierre Husson, délégué de la Fondation.

« Nous allons tenter de mobiliser les 500 plus grosses entreprises du département. On a un devoir de mémoire. Ce bautier est un exemplaire unique. Il faut le transmettre aux futures générations », conclut Jacques Dadure.